

Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune (France), membre de l'Académie pontificale pour la Vie.

« *Humanae vitae tradendae munus gravissimum* ». De cette phrase qui ouvre l'Encyclique, on ne retient généralement que les deux premiers mots, « *la vie humaine* », en oubliant de mentionner le troisième mot « *transmettre* » et en se gardant surtout d'évoquer les deux derniers qui se présentent sous une forme superlative inquiétante : « *le très grave devoir* ».

Ainsi l'Encyclique commence par rappeler que la vie humaine se transmet, c'est à dire que nous n'en sommes pas les auteurs et que la transmettre est un « *très grave devoir* ». C'est justement parce que nous n'en sommes que les passeurs, et qu'elle ne nous appartient pas, que nous avons à la transmettre. Ce qui est sans doute le moment plus important du texte est paradoxalement le moins commenté. A l'évidence, l'oubli ou le refus de ce « *très grave devoir* » est la principale raison de l'Encyclique. Quant à la raison de son incompréhension dès l'origine par l'opinion publique, elle a résidé dans l'inconscience à l'époque de ce que représentait, en contrepartie de ce « *très grave devoir* », le très grave pouvoir de faire advenir d'autres êtres humains à la vie. Paul VI l'avait pressenti. On ne l'a pas compris. L'époque était plutôt à la légèreté. Elle ne l'est plus. Non seulement le sentiment du « *très grave devoir de transmettre la vie* » est devenu insignifiant pour les couples, mais pire encore, le très grave pouvoir de donner la vie a quitté le lit conjugal pour passer en d'autres mains. Il a été délégué aux techniciens qui prétendent créer la vie et aux marchands qui s'organisent pour la vendre. Les conséquences du mépris de la vie humaine que nous connaissons aujourd'hui, et que l'Encyclique n'avait même pas osé imaginer, rendrait d'autant plus irresponsable une réécriture complaisante de *Humanae vitae*.

Incontestablement, ce texte est le gardien du « *très grave devoir de transmettre la vie humaine* ». Pourquoi ? Il y a deux façons fondamentales d'expliquer ce qui apparaît comme une profonde préoccupation aux yeux de l'Eglise. En effet, les chrétiens savent que l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Ils collaborent ainsi avec Dieu à la génération et à l'éducation des enfants. Cette capacité d'être désignés pro-créeurs de nouveaux enfants de Dieu, appelés eux-aussi au bonheur éternel du Ciel, devrait être ressenti par les chrétiens comme un honneur vertigineux. Dieu nous fait tellement confiance qu'il nous accorde la grâce de prolonger sa création et d'inviter au bonheur du Ciel tous ceux à qui nous avons transmis la vie. La seule perspective surnaturelle d'une éternité d'amour multipliée à la mesure de notre générosité devrait susciter un enthousiasme sans limite chez les chrétiens. A mon grand étonnement, il semble que ce n'est plus le cas depuis longtemps. On peut comprendre que cela préoccupe l'Eglise si l'hésitation à donner la vie traduit une perte de vision eschatologique et donc un affaiblissement de la foi.

Ensuite, il y a aussi une autre raison, d'ordre non plus surnaturel mais naturel, de comprendre « *le très grave devoir de transmettre la vie* ». Il est tout simplement dans notre nature, dans la nature de l'union de l'homme et de la femme, d'exprimer une tendance à la conservation. Transmettre la vie répond au besoin impérieux de l'espèce de se perpétuer dans le cadre d'une filiation protectrice. Telle est la réalité du mariage qui est objectivement ordonnée à la procréation. Si, pour le chrétien, il s'agit d'un devoir envers Dieu, pour tous les hommes il s'agit d'un devoir envers cette communauté humaine à laquelle ils appartiennent, envers une société qui ne veut pas mourir. L'engendrement comporte aussi cette dimension collective, communautaire, solidaire qui permet et prépare l'avenir. A force d'agiter les grandes peurs millénaristes de la surpopulation, on discerne moins les risques du déficit démographique. Or, il y a plus de dangers dans le dépeuplement qui apporte la mort que dans le

surpeuplement qui fait jaillir la vie. Et il y a plus d'avenir dans la création et le partage des richesses que dans le tarissement et la confiscation des richesses. L'histoire des migrations contemporaine de populations pauvres, mais fécondes, vers des pays riches, mais stériles, en apporte un témoignage irrécusable. « *Examinez la démographie du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord : la croissance en est considérable, pour des raisons de mœurs sans doute, mais aussi par la volonté gouvernementale de plusieurs Etats arabes. Quand le déséquilibre sera trop grand, la paix sera menacée. Ce n'est donc pas l'Histoire qui emporte depuis quelques années les nations d'Europe occidentale, mais une monumentale erreur historique. Nous acceptons le risque de diminuer, nous acceptons le risque de vieillir alors que d'autres, à nos portes, croissent et rajeunissent*¹ ». Sauf à ne plus croire en rien, ne rien aimer, ne rien espérer, et tomber dans un fatalisme dépressif, jusqu'à preuve du contraire, transmettre la vie et sécuriser sa descendance est une ardente obligation à laquelle se plient encore spontanément beaucoup de nos contemporains, surtout dans les pays les plus pauvres, qu'ils croient au Ciel ou qu'ils n'y croient pas. Au contraire, « *l'individuel plutôt que le collectif, l'immédiat délesté du boulet du passé et de la charge mentale de l'avenir, la satisfaction du désir du moment, au lieu de l'accomplissement de l'être : le nouveau malthusianisme avait besoin d'un environnement culturel favorable pour accélérer la déprogrammation des comportements anciens et un renversement radical des perspectives*² ».

Faisant part de son inquiétude, l'auteur de l'Encyclique énumère, pour les récuser brièvement, les principaux changements intervenus dans la société et qui poussent certains à renoncer à transmettre la vie : l'idéologie malthusienne qui fait craindre une surpopulation mondiale et des conséquences en termes de paupérisation, la poussée féministe qui impose une nouvelle vision de la femme et de sa place dans la société, et surtout le développement des techniques qui permettent de maîtriser la transmission de la vie, autrement dit la contraception. Ces éléments demeurent d'actualité mais, aujourd'hui, Paul VI pourrait rajouter les préoccupations écologiques portées par la génération Z qui sont à mille lieues de soutenir des ambitions de parentalité. C'est dans ce contexte que le pape rappelle sobrement la doctrine de l'Eglise. Les finalités de l'acte matrimonial sont doubles – union et procréation – et doivent rester indissociables. Autrement dit, le pouvoir de faire exister d'autres êtres humains est tellement grand, mais tellement délicat, qu'on ne saurait en user impunément au risque de le corrompre. Le père jésuite Gustave Martelet écrit joliment à ce sujet : « *L'encyclique ne dit pas seulement et d'abord : la contraception est un mal ; elle dit : l'amour conjugal comme source de l'existence humaine est une grandeur sacrée que la contraception, prise en soi si l'on peut ainsi dire, entrave ou compromet. Le langage de l'amour conjugal, en effet, n'est pas un langage qu'on parle pour le priver de ce qu'il a à dire* ». Et encore : « *C'est parce que l'amour des conjoints se détériore comme mystère de communion, lorsqu'il s'attaque d'une manière systématique à son pouvoir de création, que la contraception est objectivement parlant un mal de l'amour*³ ». Voilà les raisons pour lesquelles l'encyclique *Humanae vitae* a été écrite : rendre aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté le goût du « *devoir très grave de transmettre la vie* ».

Mais, en précurseur, l'Encyclique a été beaucoup plus loin. Elle a préfiguré, bien avant qu'on en parle, le désastre de la dissociation des fonctions dans le pouvoir d'engendrer. Personne n'avait conscience à l'époque de l'imminence du désastre que le Pr Jérôme Lejeune, généticien, découvreur de la trisomie 21 et premier président de l'académie pontificale pour la vie, résumait en ces termes choisis : « *La contraception qui est faire l'amour sans faire l'enfant ; la fécondation extracorporelle qui est faire*

¹ Michel Debré, ancien Premier ministre français, *Journal officiel de la République française*, n°93, 28 novembre 1974, 2^{ème} séance du 27 novembre 1974, p. 7106.

² Patrick Buisson, *Décandanse*, Albin Michel, Paris, 2023

³ Gustave Martelet, *Essai sur la signification de l'encyclique Humanae Vitae*, Publications de l'Ecole française de Rome, 1984

l'enfant sans faire l'amour ; l'avortement qui est défaire l'enfant et la pornographie qui est défaire l'amour, se trouvent à des degrés divers, incompatibles avec la morale naturelle ». L'Encyclique n'en parlait pas aussi explicitement en 1968. Mais Paul VI l'exprimait dans une formulation positive qui gagnerait à être méditée : « *User du don de l'amour conjugal en respectant les lois du processus de la génération, c'est reconnaître que nous ne sommes pas les maîtres des sources de la vie humaine*⁴ ». De ce fait, il mettait en garde contre la dissociation, totalement concrétisée aujourd'hui, de l'acte conjugal d'un côté et de la maîtrise des sources de la vie d'un autre côté. En effet, la majorité des femmes est désormais sous contraception et la procréation médicalement assistée se présente comme une norme reproductive vers laquelle il faut tendre. Non seulement les fonctions sexuelles et reproductives sont devenues indépendantes l'une de l'autre, mais encore elles sont incontrôlées et incontrôlables. La contraception représente le plus gros chiffre d'affaire de l'industrie pharmaceutique dans la mesure où elle détient la moitié de la population mondiale en clientèle captive. La procréation médicalement assistée et ses options « à la carte » (PMA, GPA, bébés à trois parents, etc.) illustrent la pointe de la technique. Celle-ci est enfin entrée en possession du pouvoir démiurgique de créer la vie mieux que le Créateur puisqu'elle ne fabrique que des enfants désirés et conformes à des critères de qualité scrupuleusement vérifiés. Comme pour la contraception, dans la procréation médicalement assistée, l'argent coule à flots. N'avoir d'enfant à aucun prix et exiger un enfant à tout prix sont les deux faces de la même pièce de monnaie qui prend de la valeur tous les jours.

Comment en est-on arrivé là ? Tout le monde sait que, surtout depuis la révolution sexuelle des sixties, la tendance dans la société progressivement séduite par la contraception, et donc aussi chez les chrétiens, a été de survaloriser l'épanouissement du couple par rapport à la transmission de la vie. Le destin amoureux de ceux qui s'aiment ne doit être perturbée par l'arrivée d'un enfant que sur désir express de leur part. Ce qu'on appelle pudiquement dans le monde chrétien « l'épanouissement des époux » est l'autre nom d'une sexualité qui prime sur le reste. La sexualité étant devenue la valeur qui domine dans la vie conjugale, la venue de l'enfant est envisagée secondairement. Comme l'écrivait Karol Wojtyła en 1962 : « *Une fois même la supposition « je pourrais être père » ou « je pourrais être mère » éliminés de la conscience et de la volonté des personnes, il ne reste dans les rapports conjugaux (du point de vue objectif) que la seule jouissance sexuelle*⁵ ». Mais, par malheur, s'il arrive que le critère suprême de l'épanouissement des époux, qui a besoin de se ressourcer en permanence, n'est plus au rendez-vous du mariage, que se passe-t-il ? Dans ce cas, la société répond à la place des époux. Elle admet que le changement de partenaire s'impose comme une évidence. Dès lors que la satisfaction sexuelle est l'unique cap à suivre, le choix de demeurer avec le même partenaire est absurde. La séparation suivie d'une nouvelle union avec un partenaire, de sexe différent ou de même sexe, est d'autant plus facilement admise qu'on aura fait l'économie d'une descendance trop nombreuse. La contraception introduit ainsi une totale liberté dans le couple qui s'autonomise en plein accord avec la priorité donnée à la sexualité dans la seconde moitié du XXème siècle.

A l'aube du XXIème siècle, on commence à réaliser la catastrophe et on fait peu à peu machine arrière. Il est intéressant de constater que les hommes et les femmes qui s'accordaient hier pour « jouir sans entrave » se retrouvent aujourd'hui, mais face à face, au tribunal : les premiers accusés par les secondes ! Car cette libération totale de la sexualité qui n'est plus tempérée par la responsabilité de la procréation a entraîné les innombrables abus dénoncés tous les jours. Au point d'engendrer une

⁴ *Humanae Vitae*, 13.

⁵ Karol Wojtyła, *Amour et responsabilité*, Stock, 1962 (p.226). La citation se poursuit ainsi : « *Dans ce cas, l'un devient pour l'autre un objet de jouissance, ce qui est contraire à la norme personnaliste. La raison dont l'homme est doté ne doit pas lui servir à calculer le maximum de plaisir dans sa vie, mais surtout à connaître la vérité objective, afin qu'il fonde sur elle des principes absolus (des normes) et qu'il les suive. C'est alors qu'il vit d'une manière digne de ce qu'il est, d'une manière juste* ».

véritable haine entre l'homme et la femme, inédite dans l'histoire, qui est même théorisée. Il existe quasiment une présomption de viol dans toute interaction entre un homme et une femme, alors que ce sont les mêmes qui prétendaient s'ébattre librement ensemble il y a 55 ans. Chacun se méfie de l'autre et pense pouvoir se passer de lui ou d'elle. Telle est l'illustration parfaite de la sexualité dissociée de la procréation : la sexualité est devenue folle et le cadre du mariage hétérosexuel, fidèle et monogame trop étroit pour répondre à l'exigence de l'épanouissement sexuel. Inutile de s'interroger sur ce qu'est devenu l'enfant : il est la victime désorientée du besoin d'épanouissement sexuel de ses géniteurs. Il est difficile de trouver le moindre motif de satisfaction dans les deux excès – de liberté sexuelle ou de guerre des sexes - que nous avons connus depuis un demi-siècle et dont on ne peut sortir sans un recentrage sur le sens profond de la sexualité entre deux personnes humaines. Le moins que l'on puisse dire est qu'*Humanae vitae* est un texte prémonitoire et bien inspiré. L'adapter au goût du jour, en donnant une coloration positive à la contraception, serait lui faire admettre précisément ce qu'il a voulu éviter : l'inimitié entre l'homme et la femme. Accepter le principe d'une altération volontaire des fonctions reproductives, pour prétendre remédier aux difficultés des couples, serait acter que le mariage priorise l'épanouissement sexuel sur l'engendrement. Il s'agirait d'un contre-sens anthropologique qui décide de mettre la vie sous condition car elle a moins de valeur que le bonheur. Les philosophes des Lumières subordonnaient déjà le souci de l'accroissement quantitatif à celui du bonheur. Un peu plus tard, la qualité de vies dignes d'être vécues – et donc les sélections impitoyables – devenaient à leur tour des marqueurs du bonheur.

En effet, au tournant du 3^{ème} millénaire, il n'échappe à personne qu'avec la généralisation de la contraception et la sous-traitance de la procréation à des tiers, la religion et la morale n'apparaissent plus comme les institutions normatives de la sexualité. Mais la place n'est pas restée vacante. Les libertés et les attentes sans cesse renouvelées dont se prévaut la sexualité humaine ont trouvé d'autres maîtres qui sont beaucoup plus intrusifs et invasifs dans la vie des couples. Le référentiel sur la sexualité est désormais détenu par la techno-science et le marché.

D'abord, si la pratique contraceptive conduit à accepter le principe d'une altération des fonctions reproductives, elle ne détruit évidemment pas le désir d'enfant dans les couples. Une majorité d'entre eux demeure sincèrement disposée à accueillir un enfant pourvu qu'il soit désiré et porté dans des conditions déterminées avec précision. Cette disposition doit pouvoir être concrétisée à tout moment pour répondre à une demande des couples d'autant plus insistante que le désir d'enfant aura été reporté. Telle est la fonction de la techno-science qui accède à l'impérieuse exigence des couples d'avoir un enfant, dans le cadre de la procréation médicalement assistée, avec autant d'empressement qu'elle accède à l'impérieuse exigence des mêmes couples de ne pas en avoir, dans le cadre de la contraception. C'est à ce moment-là, quand les cellules reproductrices ont été mises de côté pour que le couple puisse s'épanouir, que le pouvoir procréatif a changé de mains. Dans la mesure où le couple abandonne, pendant un certain temps, sa fonction reproductive, il n'est pas incompréhensible que la techno-science propose que les gamètes, s'ils sont inutilisés ne soient pas inutilisables. Il s'agira de pourvoir au désir d'enfant du couple donneur ou d'un couple moins chanceux qui pourrait devenir demandeur. La contraception a donc rendu les gamètes disponibles pour la science, la médecine et la technique. Accepter le principe de la contraception, c'est considérer que les gamètes sont des cellules provisoirement accessoires, et c'est aussi admettre que d'autres personnes que les donneurs s'y intéressent. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que l'industrie procréatique développe une hypocrite économie du don de gamètes, en commençant par le don de spermatozoïdes, le plus facile à solliciter. Ensuite est venue la possibilité de recueillir des ovocytes. Les tests de qualité et de compatibilité génétique ont permis de trier les produits collectés. Et la congélation pour la mise en banque dans une logique invisible d'appropriation a suivi, avant la mise à disposition des techniciens, dans un total effacement des barrières corporelles, et dans une automatisation du geste de la

fécondation. Des bébés conçus par un robot sont déjà nés et l'utérus artificiel est l'étape suivante⁶. L'ensemble du processus, soumis au consentement éclairé et nimbé d'une fallacieuse générosité, alimente une filière très rentable dont la matière première est gratuite et renouvelable à l'infini. Cette idée qu'on peut chosifier les cellules reproductrices pour en faire du business est inséparable de la contraception. Rendre l'ensemble de ces pratiques moralement acceptables serait une contribution très appréciée par l'un des plus volumineux marchés du monde. Ainsi, depuis plus de trente ans, la fécondation in vitro a connu un essor fulgurant basé sur la conservation en banques et la sélection des spermatozoïdes et des ovules, considérés à juste titre comme les étalons-or de la bioéconomie. Mensonge du don parce qu'il n'est pas éthique de céder cette partie d'intimité à qui que ce soit d'autre qu'un conjoint, mensonge de la générosité parce que le profit est le ressort de cette coupable activité, mensonge parce qu'il ne s'agit pas de gestes médicaux mais d'une abusive labellisation à des fins publicitaires de pratiques transgressives.

Ce *continuum* entre la contraception et la fécondation in vitro a créé un droit à l'enfant bien réel quoique s'en défendent les techniciens du secteur et leurs bénéficiaires. Un droit à l'enfant pour ceux qui souffrent de ne pas pouvoir en concevoir, pour des raisons médicales mais un droit à l'enfant aussi pour des femmes seules ou des couples de même sexe. Et un droit à l'enfant de bonne qualité pour les couples exempts de problèmes génétiques a priori mais chez lesquels on découvre une anomalie génétique ou une maladie au cours de la grossesse. La logique technicienne qui prévaut alors dans le parcours procréatif induit la nécessité d'abandonner le désir d'enfant par l'avortement à tout moment de la grossesse si le projet parental ne correspond pas à la promesse. Rappelons qu'en Europe occidentale, il ne naît plus d'enfant handicapé, sauf insistance des parents ou défaillance de la politique de dépistage anténatal. Ainsi, par exemple, la population des personnes porteuses de la trisomie 21 est systématiquement éradiquée avant la naissance, sur la pression d'un eugénisme libéral qui conduit au même résultat que s'il était autoritaire. Toutes ces procédures qui relèvent de l'usinage industriel sont largement partagées par l'opinion publique, y compris chrétienne au moins dans les pays développés, depuis des dizaines d'années. Réhabiliter la contraception, c'est inévitablement tirer un trait, non seulement sur le mariage, mais sur tout l'enseignement bioéthique de l'Eglise depuis *Humanae Vitae*, en passant par *Donum vitae* jusqu'à *Evangelium Vitae*.

Il reste à dénoncer la croyance, très courante dans le monde chrétien, d'une contraception qui serait un moindre mal pour éviter l'avortement. Les statistiques ont toujours révélé que la majorité des candidates à l'avortement utilisent la contraception. « *L'IVG n'était donc pas majoritairement le fait de femmes ignorantes ou mal informées ainsi qu'on avait cherché à le faire croire mais l'aboutissement d'un schéma comportemental qui faisait de plus en plus, de l'avortement, le succédané naturel, le recours automatique en cas de refus ou d'échec de la contraception*⁷ ». Certes, la natalité et la fécondité avaient déjà commencé à diminuer avant les lois autorisant la pilule et l'avortement mais le moindre mal⁸ de la contraception dans l'effondrement démographique relève d'une particulière mauvaise foi. « *L'argument qui consiste à dire : « l'avortement libéralisé influence peu une courbe décroissante de naissances constatée en Occident ou en Europe depuis quelques années » correspond à peu près à*

⁶ MIT Technology Review, Antonio Regalado (25/04/2023)

⁷ Patrick Buisson, *Décadanse*, Albin Michel, Paris, 2023.

⁸ Le moindre mal n'est pas un petit bien : « *Et on ne peut invoquer comme raisons valables, pour justifier des actes conjugaux rendus intentionnellement inféconds, le moindre mal ou le fait que ces actes constitueraient un tout avec les actes féconds qui ont précédé ou qui suivront, et dont ils partageraient l'unique et identique bonté morale* » (HN 14).

l'argument que soutiendrait un protecteur de la nature en disant : « n'hésitez pas à tuer des baleines bleues ou des éléphants : leur nombre décroît déjà naturellement⁹ ».

Contrairement à ce que les gouvernements ayant libéralisé l'avortement dans leurs pays respectifs avaient annoncé, aucune mesure d'accompagnement susceptibles de dissuader les femmes d'avorter n'a été prise. Au contraire, les délais pour avorter n'ont cessé de s'étendre et les quelques conditions résiduelles (détresse, entretien préalable) ont disparu sous les ricanements des féministes qui avouèrent ce que l'on savait déjà : ces pseudos limites étaient destinées à convaincre les derniers parlementaires que les tourments de conscience empêchaient de voter l'avortement. Peu à peu, la situation se renversa complètement. Non seulement l'avortement n'était plus interdit mais il était interdit de s'y opposer. L'entrave à l'avortement est un délit qui est puni de peines de prison dans beaucoup de pays occidentaux. Et non seulement il est interdit de s'opposer à l'avortement, mais s'y opposer est considéré comme une violence faite aux femmes. Car si l'avortement est désormais classé parmi les méthodes de limitation de la fécondité, il est aussi devenu un soin exigible. Un soin ne peut être refusé. Depuis des dizaines d'années, des organisations internationales militent pour l'accès universel à un éventail complet de services de santé sexuelle et reproductive, à une éducation sexuelle adaptée à l'âge, à des services de planification familiale, à divers contraceptifs modernes et au droit à un avortement sûr et légal. La mise en place de ces garanties pour les droits sexuels et reproductifs est même considérée comme une manière de prévenir les discriminations et les violences basées sur le genre et de protéger les femmes, les jeunes filles et les personnes LGBTQIA+. La contraception et l'avortement sont devenus indissociables et indiscernables pour l'opinion publique. Certains ne voient plus entre les deux méthodes de limitation des naissances qu'une différence de degré mais pas de nature, ce qui est faux. La contraception entraîne l'avortement mais les deux ne présentent pas le même degré de gravité morale.

La pilule RU 486 achève de semer la confusion puisqu'il s'agit d'une pilule abortive. Actuellement, cette pilule donne lieu à un nouveau feuilleton judiciaire aux Etats-Unis où un juge fédéral du Texas a tenté de suspendre son autorisation de mise sur le marché américain. Le juge avait été saisi par une coalition de médecins et d'associations médicales qui reprochaient à l'autorité de santé des Etats-Unis d'avoir « *outrépassé ses prérogatives* » en autorisant, il y a 23 ans, l'utilisation de cette pilule pour provoquer des avortements médicamenteux (53 % des IVG), « *alors que la grossesse n'est pas une maladie* ». S'ajoute à cela que, depuis la pandémie du COVID, les femmes peuvent recevoir cette substance par la poste pour un avortement à domicile. Le Pr Jérôme Lejeune avait été le grand pourfendeur de la pilule RU au moment de sa publicité par son inventeur le Pr Emile Baulieu. Dans un débat télévisé homérique de 1988, le Pr Lejeune avait expliqué notamment : « *Lorsque cette pilule va être fabriquée industriellement, toutes les règles d'utilisation dont on parle aujourd'hui passeront comme totalement inappliquées. Et ce qui va se passer et ce qui est le danger redoutable, c'est que des femmes qui se portent bien, qui sont enceintes, aient dans leur table de nuit trois comprimés. Et le jour où elles auront un peu de déprime, où elles auront vomi parce que c'est le début de la grossesse, où elles seront angoissées parce qu'il y a des difficultés, qui sera là ? Personne. Elles ouvriront le tiroir, prendront les trois comprimés dans la table de nuit et l'enfant sera perdu. Je dis que de proposer de mettre « l'aiguille à tricoter chimique dans la table de nuit », de mettre « l'avorteur disponible à tout moment » est un danger redoutable pour nos civilisations. Et qu'on n'a pas le droit de le faire, ce n'est pas de la médecine ». Il avait ajouté : « *C'est très exactement un toxique spécifique, je dirai que c'est le premier pesticide antihumain (...) On va le faire à des quantités industrielles et il y a une énorme affaire d'argent là-dessous, chacun le sait (...)*¹⁰ ». A la question posée aux téléspectateurs : « Lequel des deux débatteurs*

⁹ Jean-Henri Soutoul, *Conséquences d'une loi. Avortement an II, La Table ronde*, 1977, Paris, p. 215.

¹⁰ Le texte de ce débat a été publié dans *l'Homme nouveau*, n°956 du 16 octobre 1988, pp. 10 et s.

vous a paru le plus convaincant ? », les résultats avaient donné : Pr Baulieu 35,67 %, Pr Lejeune 61,99 %, sans opinion 2,32 %.

En conclusion, nous avons vu qu'au très grave devoir des époux de transmettre la vie succède une technicisation du pouvoir de créer des vies dignes d'être vécues aux yeux du monde. Ce pouvoir exorbitant, confié à des tiers extérieurs au couple, procède directement de la contraception qui donne accès à la disponibilité des cellules reproductrices, soit pour les empêcher d'agir soit pour les forcer à agir. Cette maîtrise des sources de la vie n'est limitée que par des capacités techniques repoussées toujours plus loin chaque jour. Parallèlement, la notion très large de l'épanouissement des époux, totalement détachée de ses conséquences en termes de fécondité, n'a plus aucune raison de s'inscrire dans le cadre strict du couple hétérosexuel, monogame et fidèle. Il faut avoir le courage de considérer que les craintes exprimées par Paul VI était fondée, *a fortiori* quand on sait que le Saint Père n'avait encore aucune idée des évolutions sociétales qui se sont succédées depuis 1968.

Le nouvel ordre transhumaniste est en construction ; il a commencé par mettre la main sur les sources de la vie tout en disqualifiant l'homme et la femme dans leur vocation à s'unir et à engendrer par amour. C'est précisément ce langage de l'amour qu'il faut retrouver, comme le suggère le père Martelet :

« Comme tous les langages, plus même que beaucoup d'autres qui demeurent stériles ou purement abstraits, le langage de l'amour va bien plus loin que ne le savent ceux qui le parlent, puisqu'il se définit non seulement par le fait qu'il unit des époux mais aussi par le fait qu'il enfante des hommes. La création de l'autre fait partie intégrante de sa grandeur et de son poids. L'amour conjugal a donc la suprême beauté d'une communion qui doit être totale et qui est faite pour devenir, à sa manière, créatrice¹¹ »

¹¹ Gustave Martelet, déjà cité.